

## Informations sur le programme de gestion des affaires et d'archivage électroniques (GAE)

### Adaptation de BE-GEVER au projet RDir

#### EDITORIAL



Madame, Monsieur,

Suite au dépôt d'une intervention parlementaire en mai 2016, le gouvernement a décidé de lancer la mise en œuvre de la réforme des Directions (RDir). A la session d'été 2019, le parlement a pris connaissance du rapport sur les résultats de la phase I RDir. La présente phase II est celle de la mise en œuvre de la réforme au 1.1.2020.

Il s'agit notamment de mettre en œuvre les adaptations RDir requises dans le domaine des applications de groupe. Pour BE-GEVER, l'OIO (mandant) et le domaine GAE des Archives de l'Etat (pour les usagers) planifient actuellement en détail les adaptations requises en collaboration avec CM Informatik AG (direction du projet).

Les besoins spécifiques de chaque DIR/STA (p. ex. au niveau du reporting ou des données de référence) ont été recensés lors d'ateliers. Ils seront intégrés d'ici au 20.09.2019 dans un plan de mise en œuvre BE-GEVER. La mutation du système GEVER aura lieu le lundi 30 décembre 2019.

Beat Jakob  
Office d'informatique  
et d'organisation (OIO)

Barbara Studer  
Archives de l'Etat de  
Berne (AEB)

Informations complémentaires sur Intranet:  
[Programm DGA](#)

Contact : [Stefan Rytter](#), responsable du programme  
Lettre d'information GAE n° 11, septembre 2019

#### FACTS

##### Plan de mise en œuvre BE-GEVER RDir

Ce document recense tous les points ayant un impact extérieur qui doivent être adaptés au 1.1.2020 (p. ex. nom abrégé du domaine de contrôle des affaires, modèles, rapports externes). La modification principale, à savoir l'adaptation du domaine de contrôle des affaires, implique une interruption du système le 30.12.2019 au soir qui concernera tous les mandants BE-GEVER. En raison de la nouvelle Charte graphique, les modèles dans BE-GEVER seront également adaptés.

**Information importante :** la mutation implique que toutes les affaires créées à compter du 31.12.2019 portent le nouveau sigle de la Direction dans le numéro d'affaire. Par contre, les affaires générées avant le 31.12.2019 continuent de porter l'ancien sigle dans le numéro d'affaire (à des fins de traçabilité) et ne seront pas modifiés a posteriori. Le sigle de la Direction qui apparaît dans une lettre dépendra quant à lui de la date à laquelle l'affaire correspondante a été créée. Pour des raisons de traçabilité, il ne sera pas modifié non plus (les nouvelles lettres porteront donc aussi l'ancien sigle de la Direction après le 31.12.2019, pour autant qu'il s'agisse d'anciennes affaires).

Le plan de mise en œuvre recense par ailleurs aussi les points ayant un impact à l'interne (p. ex. paramètres techniques, interfaces, données de base, changement de désignation des Directions) et leur affecte un calendrier. Il présente les éléments permettant de se prononcer sur les points à impact interne à mettre en œuvre au cours de l'année 2020.

##### Projets de mise en œuvre (MO)

A l'issue du pilote de l'an dernier, la TTE est équipée de BE-GEVER dans tous ses offices (sauf OPC) depuis mai 2019. A la POM, le SG et l'OCRN sont déjà équipés, tandis que les offices OSSM, OEJ et OPOP le seront à l'automne 2019. Le mandant de l'INS sera opérationnel avant novembre 2019. Les travaux de conception sont en cours à l'ECO et à la POCA. 17 mandants (soit env. 2500 utilisateurs) sont ainsi actuellement opérationnels.